

Envoyé en préfecture le 10/12/2022

Reçu en préfecture le 10/12/2022

Publié le

SLO

ID : 023-200085314-20221130-D2022087-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2022/087

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Présents :
Conseillers en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 13 MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel,
Représentés : 3 MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,
Votants : 16
Abst. : Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie
Exprimés : 16 MM. KAPLAN Iskender, SCAFONE Dominique
Oui : 16
Non :
Pouvoirs :
Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura
M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à M. ROYERE Joël
M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick
Assiste à la séance du Conseil municipal :
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

OBJET : Subventions versées aux associations

M. le Maire présente au Conseil municipal des demandes de subvention de la part de certaines associations.
Le vote se déroule en deux temps :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATION	VOTE 2022
Gymnastique volontaire de Masbaraud Mérignat	500.00 €
ADOT 23	50.00 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Délibération prise à l'unanimité

Mme PRADEAU, Présidente de l'AEL, ne participe pas à ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accorder la subvention suivante au titre de l'exercice 2022 :

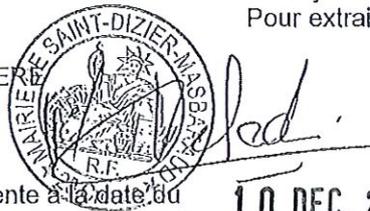
ASSOCIATION	VOTE 2022
AEL	1 200.00 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération prise à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire, Laura SIMONET

Certifié exécutoire la présente à la date du 10 DEC. 2022
Transmission à la Préfecture le 10 DEC. 2022
Publication le 10 DEC. 2022